

Le diocèse de Besançon participe à faire de l'Église une maison sûre.



2024

Depuis de nombreuses années, la cellule d'accueil et d'écoute des victimes d'abus sexuel œuvre pour la reconnaissance des victimes et met en place une prévention.

1

FORMATION EN LIGNE « LUTTER CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ »

Elle fait partie des formations recommandées par la Conférence des évêques de France. Depuis 2024, le diocèse de Besançon la rend obligatoire pour les prêtres, les diacres, les animateurs de camps d'été, les catéchistes et les animateurs de groupes de jeunes et d'ados. Une diffusion plus large pourra être envisagée à l'avenir.



2

CONSULTATION DU CASIER JUDICIAIRE

Le diocèse de Besançon demande dorénavant la consultation du bulletin n°3 pour les personnes en contact avec des mineurs. (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>)



3

SIGNATURE DE LA CHARTE DE BIENTRAITANCE

En signant la Charte de Bientraitance de la Conférence des Évêques de France adaptée pour le diocèse de Besançon, les personnes en responsabilité s'engagent à la respecter.



4

FORMATION CONTINUE

Un temps de prévention est organisé chaque année à l'occasion des rencontres des prêtres, diacres, animateurs de camps d'été, catéchistes et animateurs de groupes de jeunes et d'ados.



06 44 14 22 88 – cellule.ecoute@diocese-besancon.fr